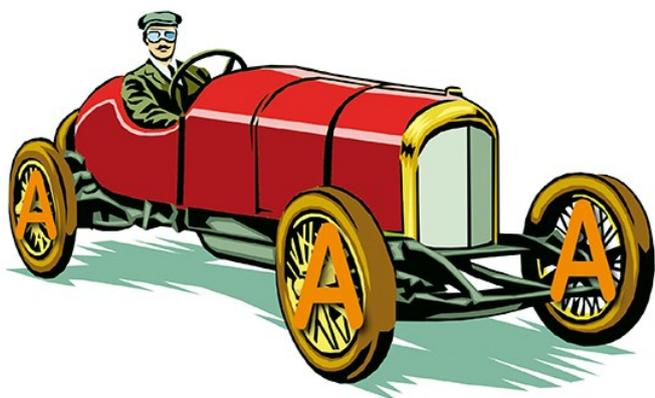




# L'histoire du code de la route



En France, la réglementation routière est antérieure à la naissance de l'automobile et à la révolution.

En 1804 Napoléon 1<sup>er</sup> rend obligatoire la circulation à droite.

A cette époque, les règles de partage et de circulation étaient régies dans un registre appelé « le Petit code voiturin » accompagné de lois et de décrets fixant les règles de circulation entre les voitures tirées par les chevaux et les premières automobiles.

1896 : Est créé le permis de conduire

1904 : Jules Perrigot, président de l'Automobile Club Vosgien crée un code de la route privé.

1909 : Une commission nationale est chargée de proposer « un projet de code de la route » sur le modèle de J. Perrigot qui sera appliqué à partir de 1921 et plusieurs fois remanié.

Notre code de la route actuel, plusieurs fois adapté et modifié date de 1958. Il a été réécrit en 2000 et accompagné en 2006 par un « code de la rue » visant la protection des piétons ou des cyclistes.

